

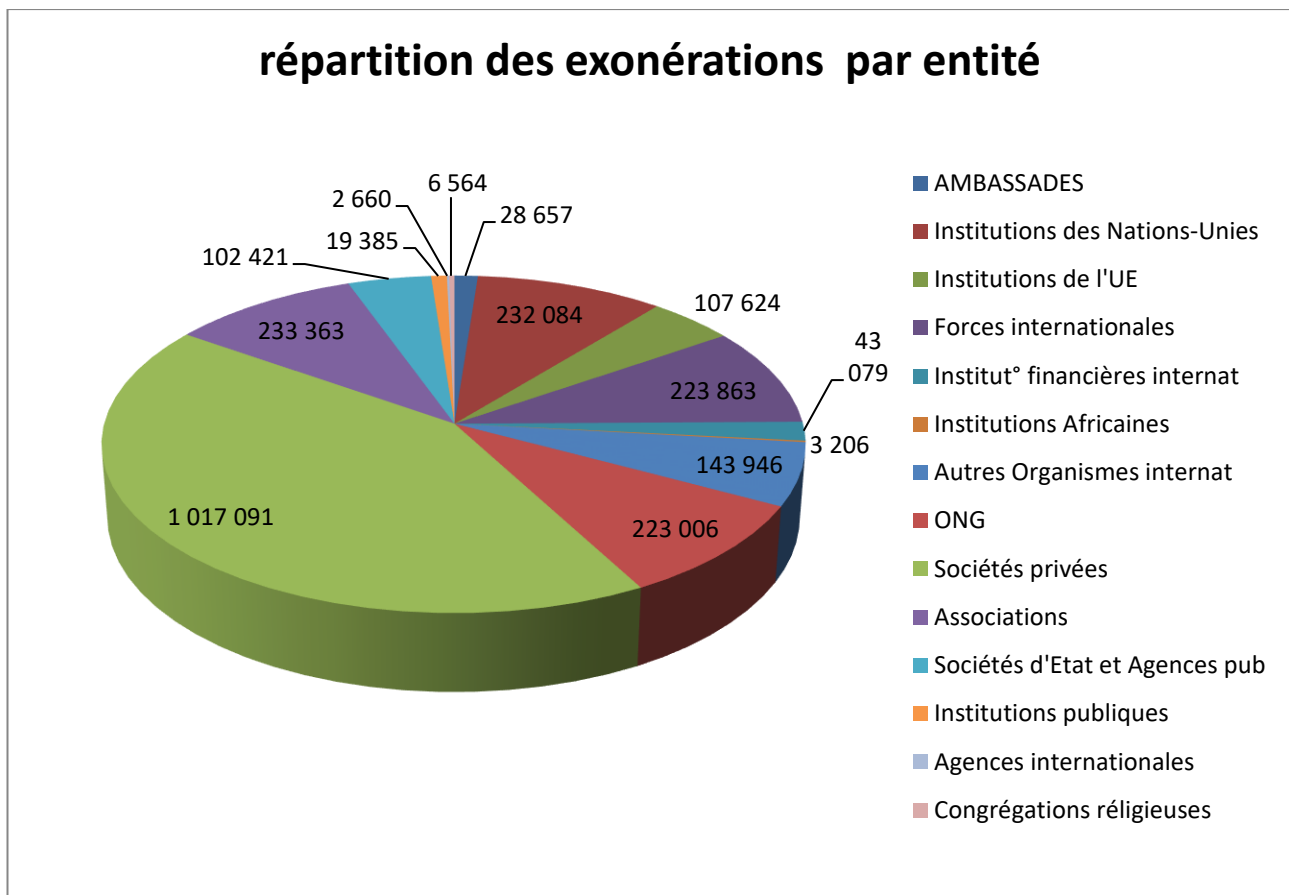
# Direction Générale des Impôts et des Domaines

## EXONERATIONS 2016

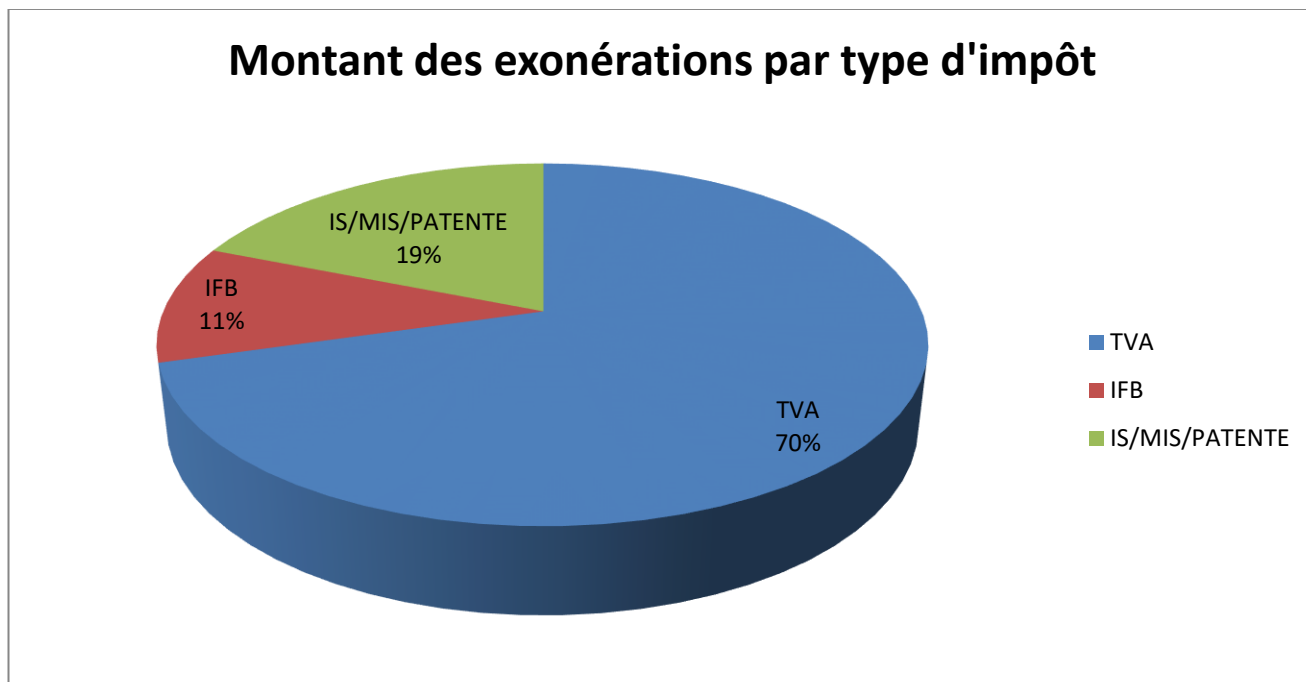
### Rationalisation des exonérations

La loi de finances 2016 a renforcé le dispositif de rationalisation en prévoyant la possibilité de dénoncer les conventions ou accords dont certaines dispositions portent atteinte aux intérêts de la RCA. Cependant aucune initiative dans ce sens n'est à mettre à l'actif de la DGID en 2016. Par ailleurs, des conventions, protocoles et accords cadre continuent d'être signer des ministères sectoriels avec des dispositions exonératoires sur le plan fiscal sans que la DGID ait eu connaissance des documents. Au 31 décembre 2016 le montant total du manque à gagner résultant des exonérations accordées s'élève à 2 789 702 587 FCFA. Par ailleurs, la loi de finances 2016 a introduit un taux de TVA de 5% applicable à certains produits précédemment exonérés ou imposés au taux de 19% (sucre et huiles de cuisine).

**Graphique 1. Montant des exonérations par entités (en millier)**



**Graphique 2. Montant des exonérations par type d'impôt**



**Graphique 3. Montant des exonérations par nature des textes (en millier)**

